BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Direction de l'information légale et administrative
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3052

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PERPIGNAN

Extrait de jugement

Date : 15 janvier 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 22 RUE DES AUGUSTINS.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 22, rue des Augustins/Neuve, 66000 Perpignan.
Complément de jugement : Ordonnance de désignation d'un administrateur provisoire rendue le 15 janvier 2026 par Madame Fabienne CLEMENT, présidente du tribunal judiciaire de Perpignan : désignant la SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Eric SAMSON, 9, rue Camille-Desmoulins, 66000 Perpignan en qualité d'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de l'immeuble située 22, rue des Augustins/2, rue Neuve à Perpignan (66000) au visa de l'article 29-1 et suivants de la loi du 10 juillet 1965. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL FHBX dans un délai de 3 mois à compter de la présente publication au BODACC. L'ordonnance de désignation de l'administrateur provisoire emporte suspension de l'exigibilité des créances autre que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois conformément à l'article 29-3-1 de la loi du 10 juillet 1965. N° RG : 26/36